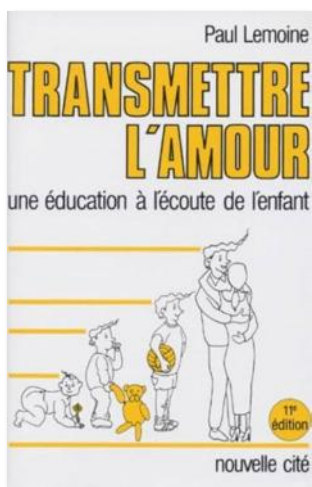


Une faible consommation peut être à risque pour l'enfant Les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF)

Les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF), autrefois syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF), ont longtemps été méconnus, voire ignorés par les milieux scientifiques et en conséquence par le public. Dans les premiers ouvrages de vulgarisation médicale apparus dans les années 50, la consommation de boissons alcoolisées pendant la grossesse apparaissait même comme un élément faisant partie de l'alimentation de la femme enceinte : ainsi, en France, l'ouvrage de référence à l'époque pour l'information des femmes enceintes, à savoir *J'attends un enfant*, de Laurence Pernoud (1918-2009), paru la première fois en 1956 aux éditions Pierre Horay et réactualisé régulièrement depuis, donnait comme référence un seuil de deux verres de vin par jour à ne pas dépasser !

Il a fallu attendre 1968 pour qu'un pédiatre nantais, Paul Lemoine (1917-2006), décrive les premiers cas de SAF, description qui ne sera confirmée et validée sur le plan international que vers 1975 par des équipes américaines.

Pour ma part, durant ma formation médicale (diplôme en 1984), cette question n'était pas abordée et donc le risque était totalement dénié !



Paul Lemoine est l'auteur de *Transmettre l'amour* (Nouvelle Cité, 1986, 273 pages)

Sur le plan épidémiologique, les conséquences de la consommation d'alcool pendant la grossesse, longtemps ignorées, restent encore aujourd'hui sous-estimées : d'une part à cause d'un phénomène tabou auprès des soignants et culpabilisant pour les femmes enceintes ; d'autre part à cause des difficultés cliniques dans le repérage des formes mineures.

Pendant mon exercice professionnel au sein du centre de soins pour patients addicts de la Bréhonnière, l'équipe soignante a évoqué, à plusieurs reprises, l'hypothèse d'un patient ou d'une patiente présentant des séquelles de TSAF au vu de son histoire familiale et personnelle et des symptômes présentés pendant le temps d'hospitalisation.

La question de la consommation d'alcool pendant la grossesse reste encore un sujet difficile à aborder de la part des soignants dans le cadre du suivi des femmes enceintes, alors que celle de la consommation de tabac ne pose plus de problème ; pourtant les TSAF sont maintenant mieux connus, ce qui a permis la mise en place de programmes de prévention et d'accompagnement.

Dans ce dossier, nous nous proposons de faire le point sur les connaissances actuelles face à ce problème complexe et de suggérer des pistes de réflexion pour aider dans le repérage des TSAF et l'accompagnement préventif et de suivi des situations à risques.



L'une des premières éditions de *J'attends un enfant*

Yannick Le Blévec,
médecin addictologue

Bulletin gratuit diffusé à 1100 exemplaires
Directeur de la publication : Bernard Lefrançois
Rédaction et mise en forme : CÉAS de la Mayenne

RIAM - 83 rue Victor-Boissel, 53000 Laval
Tél. : 02 43 590 690

L'alcool est toxique pour l'embryon, le fœtus, l'enfant, l'adulte...

La consommation d'alcool pendant la grossesse génère des risques : fausse couche, accouchement prématuré, mort fœtale *in utero*, retard de croissance intra-utérin (RCIU). On ne dispose pas de données statistiques pour mesurer ces risques, mais ils sont aussi réels que dramatiques.

L'exposition prénatale à l'alcool consommé par la femme enceinte est un facteur de risque à tous les stades de la grossesse, tant pour l'embryon que pour le fœtus. L'alcool traverse le placenta et passe dans le sang du fœtus. L'alcoolémie est identique entre celle de la future mère et celle du fœtus. Celui-ci reste exposé plus longtemps car son foie n'a pas atteint sa maturité physiologique. L'alcool est tératogène, c'est-à-dire qu'il peut causer des anomalies congénitales, donc présentes à la naissance. L'alcool altère le développement des organes, et en particulier le cerveau.

Et le père de l'enfant, a-t-il une responsabilité ?

Même si le père ne transmet pas directement les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF), il existe des études sur les effets de l'alcool sur les spermatozoïdes, notamment des modifications épigénétiques ⁽¹⁾ qui pourraient potentiellement influencer le développement embryonnaire. Les preuves humaines sont encore limitées et cela ne mène pas spécifiquement aux TSAF.

Par contre, l'environnement familial (stress, conflits, instabilité...) peut avoir un impact psychologique et émotionnel important sur l'enfant, avant et après la naissance. En outre, la consommation d'alcool par le futur père et/ou les proches peut constituer une incitation à consommer pour la mère. Il est plus facile de ne pas consommer dans un environnement sans alcool...

Les effets de l'alcool peuvent varier selon divers facteurs

- ✓ Les modes de consommation (quantité absorbée, fréquence et intensité, durée) et la période d'exposition.
- ✓ Les caractéristiques individuelles de la femme enceinte (métabolisme, patrimoine génétique, nutrition...).
- ✓ L'usage d'autres substances psychoactives (tabac, cannabis, autres drogues, médicaments...).

La vulnérabilité des femmes peut s'accroître selon diverses causes

- ✓ Un risque important vient du fait qu'une femme peut être enceinte sans encore le savoir et peut consommer de l'alcool durant cette période.
- ✓ Une femme ou plutôt de futurs parents peuvent ignorer ou méconnaître les risques d'une consommation d'alcool pour la future mère et l'enfant à naître (manque d'information).
- ✓ L'environnement peut provoquer l'illusion d'une solution à travers la consommation d'alcool : l'isolement, la pression sociale, la précarité, la maltraitance, les violences intrafamiliales...

Un enjeu majeur de santé publique

Les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF)

Les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF) sont des troubles du neurodéveloppement causés par l'exposition fœtale à l'alcool.

Deux principales formes de TSAF :

- ✓ Les TSAF avec syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF) ;
- ✓ Les TSAF non syndromiques (TSAF-NS).

1/ Les TSAF avec syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF)

Ils concernent environ une naissance pour mille, soit quelque 800 naissances par an en France.

Le SAF se caractérise par un ensemble de traits physiques malformatifs.

En sont caractéristiques : la morphologie faciale, la croissance staturopondérale, une atteinte du cerveau. Les traits physiques du visage peuvent s'atténuer avec l'âge.

Le diagnostic est considéré comme certain : la spécificité du syndrome est « *suffisante pour porter un diagnostic de SAF même sans connaître les consommations maternelles* ».

(1) – Changements dans l'activité des gènes, n'impliquant pas de modification de la séquence d'ADN et pouvant être transmis lors des divisions cellulaires. Contrairement aux mutations qui affectent la séquence d'ADN, les modifications épigénétiques sont réversibles.

Les professionnels de santé vont rechercher d'autres anomalies, notamment au niveau cardiaque, squelettique et visuel.

2/ Les TSAF non syndromiques (TSAF-NS)

Les TSAF non syndromiques (sans traits faciaux caractéristiques) concernent environ une naissance pour cent, soit quelque 8 000 naissances par an en France.

Le handicap est invisible : « *Ces formes n'ont pas suffisamment d'éléments physiques malformatifs caractéristiques pour poser un diagnostic de SAF* ».

Le diagnostic est probabiliste dans le sens où il « *associe des troubles du neurodéveloppement avérés (non spécifiques aux TSAF), et compatibles avec une exposition prénatale à l'alcool significative, en l'absence d'autre cause ou maladie du développement décelable* ».

Une démarche diagnostique complexe

Les troubles sont fréquents... mais peu repérés. L'expression et la sévérité des signes et symptômes sont diverses et variables. Chaque personne atteinte de TSAF va le manifester de façon singulière. « *Certains éléments peuvent être évocateurs d'une exposition prénatale à l'alcool, mais ne sont pas spécifiques aux TSAF et peuvent être imputables à d'autres troubles.* » La démarche diagnostique est « *délicate et exigeante* »...

Les conséquences pour l'enfant, puis l'adulte

Outre les traits physiques et les retards de croissance, l'enfant peut connaître des troubles du neurodéveloppement et un certain nombre de troubles cognitifs et comportementaux :

- ✓ Trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH) : *très fréquent et sévère* ;

- ✓ Trouble généralisé des fonctions exécutives : *fréquent* ;
- ✓ Trouble de la régulation émotionnelle : *fréquent* ;
- ✓ Trouble du développement intellectuel (TDI) : *très régulièrement observé (les déficiences sévères étant exceptionnelles ou associées à d'autres causes)* ;
- ✓ Trouble oppositionnel avec provocation (TOP) : *très régulièrement observé* ;
- ✓ Troubles d'acquisition de la coordination (TAC) : *très régulièrement observés mais rarement isolément* ;
- ✓ Trouble du langage oral : *très régulièrement observés mais rarement isolément* ;
- ✓ Troubles du spectre de l'autisme (TSA) : *relativement peu fréquents mais peut tout à fait s'observer* ;
- ✓ Troubles des apprentissages scolaires : *très fréquents mais souvent secondaires aux autres troubles (des formes spécifiques existent néanmoins, tant dyslexiques que dyscalculiques)*.

Dans la majorité des situations, et à tous les âges, des répercussions secondaires peuvent s'ajouter : difficultés d'insertion professionnelle, trouble de santé mentale, répercussions intra-familiales, conduites addictives, comportements inadaptés, vulnérabilité aux « mauvaises influences »...

Ces risques sont augmentés par le manque de reconnaissance de ce handicap, de prise en soins précoce et d'accompagnement adapté tout au long de la vie.

D'après Association Coreadd Nouvelle-Aquitaine, *Troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF) – Brochure destinée aux professionnels – Repérer, orienter & accompagner, y penser tôt pour agir tôt* (2024, 12 pages).

Sigles de l'alcoolisation fœtale...

EAF	Effets de l'alcoolisation fœtale
ETCAF.....	Ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale
SAF	Syndrome d'alcoolisation fœtale
TCAF	Troubles causés par l'alcoolisation fœtale
TNDLA.....	Trouble neurologique du développement lié à l'alcool
TSAF	Troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale
TSAF-NS	Troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale non syndromiques

En France, l'alcool est la substance psychoactive prééminente dans la culture, avec un usage profondément inscrit dans l'histoire et les pratiques sociales. Pourtant, sa consommation constitue un enjeu majeur de santé publique, et plus particulièrement dans certaines régions comme les Pays de la Loire. Les données scientifiques mettent en évidence un usage encore très répandu, tant chez les adultes que chez les jeunes.

Cet état des lieux de la consommation d'alcool apparaît indispensable pour appréhender les troubles causés par l'alcoolisation fœtale. En effet, l'usage d'alcool pendant la grossesse s'inscrit dans un environnement où cette substance est largement présente et socialement valorisée, ce qui influence les comportements et la perception des risques. Autrement dit, l'exposition prénatale à l'alcool ne relève pas uniquement de la responsabilité individuelle des femmes enceintes, mais appelle une mobilisation collective. Celle-ci repose sur une sensibilisation à la consommation d'alcool, un accompagnement des comportements à risque et une implication active de l'entourage et des professionnels pour mieux prévenir et limiter les conséquences.

Pour illustrer ce constat, l'Observatoire régional de la santé (ORS) a publié les dernières données sur la consommation d'alcool et ses conséquences en Pays de la Loire, notamment en termes de mortalité ⁽¹⁾. Ces chiffres-clés sont dévoilés à l'occasion du lancement du « Dry January » 2025, en partenariat avec l'Association Addictions France, structure ambassadrice dans la région. L'étude révèle que la consommation d'alcool en France, et plus particulièrement dans les Pays de la Loire, reste à un niveau préoccupant. Les adultes et les jeunes de cette région figurent même au premier rang des consommateurs d'alcool en France.

En 2021, 28 % des Ligériens âgés de 18 à 75 ans rapportent des consommations d'alcool supérieures aux repères de santé publique, contre 22 % au niveau national. Un seuil de recommandation a été défini afin de limiter les risques pour la santé. Il est conseillé de ne pas consommer plus de deux verres par jour et de prévoir des jours sans consommation au cours de la semaine. L'ORS observe des écarts de consommation d'alcool entre les femmes et les hommes. En 2021, 18 % des Ligériennes âgées de 18 à 75 ans consomment de l'alcool, contre 38 % des Ligériens parmi cette tranche d'âge.

S'agissant des plus jeunes, les comportements restent préoccupants. En 2022, 13 % des Ligériens de 17 ans indiquent une consommation régulière d'alcool, contre 7 % chez les jeunes Français. Dans les Pays de la Loire, 6 % des filles et 20 % des garçons rapportent avoir consommé au moins dix verres au cours des trente derniers jours. Cependant, la consommation est stable par rapport à 2017 (+ 1 point de pourcentage).



Dans l'ensemble, l'alcoolisation ponctuelle importante (API) correspondant à la consommation de six verres ou plus en une même occasion, au moins une fois par mois, a progressé chez les Ligériens. En 2021, cette pratique concerne 23 % des 18-75 ans, contre 18 % en 2017.

Des effets mesurables sur la santé et la mortalité

En 2023, 8 500 passages aux urgences dans les Pays de la Loire sont directement liés à la consommation d'alcool. Les trois quarts de ces passages concernent des hommes.

Par ailleurs, 17 000 Ligériens sont pris en charge en 2021 pour des troubles addictifs liés à l'alcool, que ce soit dans le cadre d'une affection longue durée (ALD) et/ou d'une hospitalisation en court séjour, en psychiatrie ou en soins de suite

(1) – Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire, « Consommation d'alcool et conséquences en Pays de la Loire. Chiffres-clés », décembre 2024 (2 pages).

et de réadaptation. Parmi eux, 59 % sont des hommes âgés de moins de 65 ans.

Concernant le bilan de la sécurité routière dans la région, 38 % des décès survenus entre 2019 et 2023 dans des accidents de la route impliquaient au moins un conducteur présentant un taux d'alcoolémie supérieure à 0,5 g/l.

Bien que la mortalité par pathologies directement liées à une consommation excessive d'alcool ait baissé de 30 % entre 2002 et 2019 dans les Pays de la Loire, elle reste supérieure de 20 % à la moyenne nationale.

Des disparités territoriales persistent avec des taux de mortalité supérieurs à la moyenne nationale de 39 % en Sarthe, 27 % en Loire-Atlantique et 19 % en Vendée sur la période 2017-2021, tandis qu'aucune différence significative n'est constatée en Maine-et-Loire et en Mayenne.

Face aux enjeux que soulève la consommation d'alcool dans la région, le présent dossier s'attache à étudier les troubles causés par l'alcoolisation fœtale dans une démarche de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement.

Des réponses claires à des questions fréquentes

Un dépliant de Santé publique France pour renforcer la prévention

Publié en avril 2025, le dépliant *Zéro alcool pendant la grossesse* s'adresse non seulement à toutes les femmes enceintes, mais aussi à leur entourage et aux professionnels de santé ⁽¹⁾. Ce support aborde avec pédagogie les risques liés à la consommation d'alcool pendant la grossesse. Il rappelle une règle de santé publique désormais bien établie selon laquelle aucune consommation d'alcool, même en petite quantité, n'est sans risques pendant la grossesse.



Le dépliant s'appuie sur les données scientifiques pour expliquer les mécanismes d'exposition du fœtus à l'alcool. Dès les premières semaines de grossesse, l'alcool consommé par la mère passe dans le sang du bébé par le placenta avec une concentration équivalente dans les deux organismes. L'immaturité du foie du bébé ralentit l'élimination de l'alcool et prolonge son impact.

Contrairement à certaines idées reçues, aucune quantité d'alcool n'a été identifiée comme étant sans risque. Tous les types d'alcool présentent un risque similaire, qu'il s'agisse de vin, de bière ou de spiritueux. C'est pourquoi Santé publique France souligne l'importance de ne boire aucun alcool durant toute la grossesse. Même après l'accouchement, la vigilance reste de mise. Il est recommandé de ne pas consommer d'alcool pendant l'allaitement. À défaut, un délai de deux à trois heures après un verre est conseillé avant de reprendre l'allaitement.

Parmi les risques identifiés figurent la fausse couche, l'accouchement préma-

turé, les malformations d'organes ainsi qu'un retard mental ou physique. Le syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF) représente la complication la plus grave liée à la consommation d'alcool pendant la grossesse.

Des conseils pratiques et des ressources disponibles

Le dépliant apporte aux femmes enceintes des conseils pour répondre aux sollicitations sociales, comme refuser poliment en évoquant un régime, un traitement médical ou d'autres motifs personnels. Il s'adresse également à l'entourage en recommandant de ne pas proposer d'alcool aux femmes enceintes et de prévoir des alternatives sans alcool.

Enfin, Santé publique France oriente vers plusieurs ressources, notamment le site [1000-premiers-jours.fr](https://www.1000-premiers-jours.fr), qui offre des conseils sur la grossesse et les deux premières années de l'enfant, ainsi que [alcool-info-service.fr](https://www.alcool-info-service.fr), qui propose un site interactif et une ligne téléphonique anonyme accessible tous les jours.

(1) – Santé publique France, « [Zéro alcool pendant la grossesse](#) », avril 2025 (2 pages).

Une consommation en baisse, mais des risques toujours présents

Les données issues du Baromètre de Santé publique France 2021 confirment une diminution de la consommation d'alcool chez les femmes enceintes, mais révèlent que certains comportements à risque persistent pendant la grossesse ⁽¹⁾.

En 2021, 93 % des mères d'enfant de 5 ans ou moins indiquent n'avoir jamais consommé d'alcool pendant leur dernière grossesse après avoir appris être enceintes. Cette proportion a augmenté de manière significative par rapport à 2017 (88 %). Par contre, 6 % des mères d'enfant de 5 ans ou moins déclarent avoir bu de l'alcool, seulement lors de grandes occasions, et moins de 1 % font état d'une consommation plus fréquente, supérieure à une fois par mois. S'agissant des femmes enceintes au moment de l'enquête, 8 % indiquent avoir consommé de l'alcool depuis l'annonce de leur grossesse.

Parmi les 7 % de femmes ayant consommé de l'alcool au moins une fois pendant leur dernière grossesse en 2021, 57 % précisent n'avoir bu que quelques gorgées. Cette proportion est restée stable par rapport à 2017. Les autres femmes interrogées mentionnent la consommation d'un verre en moyenne.

Par ailleurs, 71 % des mères rapportent que les professionnels de santé les ayant suivies pendant leur grossesse les ont informées de l'impact de la consommation d'alcool sur leur grossesse et sur leur enfant (65 % en 2017).

Selon Santé publique France, ces données mettent en évidence une consommation encore présente, même à faible fréquence, et confirment l'enjeu de la prévention. Le nombre de femmes et d'enfants concernés par la consommation de substances psychoactives pendant la grossesse reste significatif. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les données déclaratives tendent à sous-estimer la consommation effective d'alcool pendant la grossesse. À tous les niveaux, des acteurs se mobilisent pour prévenir, repérer et accompagner les femmes concernées.



Le déni était collectif : deux précurseurs en France

Paul Lemoine (1917-2006) et Philippe Dehaene (1928-2022)

Les conséquences néfastes de l'alcool sur l'enfant dès la gestation sont connues depuis l'Antiquité. Par exemple, Platon a écrit : « *Les enfants ne devraient pas être conçus dans des corps saturés par l'ivresse ; ce qui croît dans la mère doit être compact, bien attaché et calme* ». À la fin du XIX^e siècle, des études traitent cette question, mais « avec des périodes d'oubli et de redécouvertes, et des hypothèses plus ou moins opposées » (Françoise Leclercq, *L'enfant et l'alcool – Grossesse et alcool*, Comité de défense contre l'alcoolisme, 1979).

En 1958, Paul Lemoine, pédiatre, a commencé une étude sur les enfants de mères alcooliques. Il est le premier en 1968 à décrire de façon exhaustive le tableau clinique des enfants souffrant du syndrome. Son étude se basait sur l'observation de 127 enfants issus de 62 « familles alcooliques ». Ses observations ont alors peu d'impact. Les Américains Kenneth Jones et David Smith n'ont pas connaissance de ces travaux et donnent eux-mêmes, en 1973, dans *The Lancet*, des descriptions des malformations liées à l'exposition du fœtus à l'alcool.

En 1979, par exemple, l'Institut national de la nutrition italien recommandait aux femmes enceintes de limiter leur consommation à 300 ml de vin par jour. À l'époque, le déni était collectif : même de grands médecins considéraient que

l'alcool n'était absolument pas dangereux pendant la grossesse. En France, cette même année 1979, le pédiatre Philippe Dehaene entend parler de ces observations américaines de malformations d'enfants ayant été exposés à l'alcool pendant leur vie *in utero*. Il constate régulièrement ces malformations dans une pouponnière, à Roubaix, où il exerce une partie de son activité professionnelle. Il a consacré quarante ans de sa carrière à faire reconnaître en France le syndrome d'alcoolisation fœtale. Il s'est notamment engagé dans la prévention. Il est l'auteur d'un « Que sais-je ? » : *La grossesse et l'alcool* (PUF, 1995), qui aborde les risques liés à la consommation d'alcool par les femmes durant leur grossesse et la prévention de l'alcoolisme fœtal.

(1) – Raphaël Andler, Virginie Demiguel, Viêt Nguyen-Thanh, Anne Pasquereau, Guillemette Quatremère et Nolwenn Regnault (Santé publique France), « *Consommation de tabac et d'alcool pendant la grossesse. Résultats du Baromètre de Santé publique France 2021* », *Le point sur* de septembre 2024 (7 pages).

Chacune de ces dernières années, à l'occasion du 9 septembre – Journée mondiale de sensibilisation au syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF) –, l'association SAF France ⁽¹⁾ organise son « Saffthon ». Cette campagne nationale mobilise les familles et les professionnels des secteurs de la santé, du social, de la culture et du sport, afin de prévenir les risques liés à la consommation d'alcool pendant la grossesse.

2024 : un homme sur deux modifie sa consommation d'alcool



Les 14, 15 et 16 novembre 2025, 4^e opération « Tables jaunes » pour diffuser un message de prévention dans cafés, restaurants, discothèques...

En 2024, dans le cadre de la 8^e édition, SAF France a dévoilé les résultats d'une étude portant sur le comportement des hommes durant la grossesse de leur partenaire. L'enquête a été conduite par OpinionWay auprès de 344 pères d'enfants de moins de 3 ans, entre le 18 juillet et le 1^{er} août 2023.

Ainsi, 53 % des hommes ont volontairement cessé ou réduit leur consommation d'alcool pour soutenir leur partenaire pendant la période de grossesse : 8 % des hommes interrogés déclarent avoir arrêté de boire de l'alcool ; 45 % ont diminué leur consommation. Cependant, 31 % n'ont

pas arrêté ou diminué leur consommation d'alcool ; 16 % n'ont rien changé car ils ne consomment pas d'alcool.

Bien que les résultats soulignent une évolution de l'engagement des conjoints dans la lutte contre l'alcoolisation fœtale, SAF France rappelle que chaque année, environ 15 000 bébés naissent avec des troubles liés à l'exposition à l'alcool pendant la grossesse. Les conséquences de ces troubles peuvent se traduire par des handicaps à vie affectant la santé, le développement cognitif et le comportement social. Selon l'association, il est nécessaire de renforcer les actions de prévention.

2023 : plus d'un quart des femmes continue de boire de l'alcool

En 2023, SAF France a souhaité rééditer une enquête réalisée en 2020, toujours en partenariat avec OpinionWay, afin de mesurer l'évolution des connaissances et des comportements des parents concernant les risques liés à l'alcoolisation fœtale.

La méthodologie de l'enquête repose sur deux volets. Le premier échantillon, composé de 1 045 personnes représentatives de la population française, a été interrogé du 22

juin au 26 juin. Le second échantillon, constitué de 1 001 parents d'enfants de moins de 3 ans résidant dans l'hexagone, a été consulté du 18 juillet au 1^{er} août. Ces deux échantillons ont répondu à un questionnaire auto-administré en ligne ⁽²⁾.

Les résultats du sondage révèlent la persistance d'une méconnaissance, malgré une meilleure sensibilisation au SAF, des autres troubles causés par l'alcoolisation fœtale. En 2023, 96 % des parents interrogés dans l'hexagone sont conscients des dangers de l'alcool sur le fœtus. De plus, 54 % des Français affirment avoir déjà entendu parler du SAF, contre 49 % en 2020.

Les connaissances des Français ont évolué, notamment concernant les troubles liés à la consommation d'alcool pendant la grossesse, tels que les fausses couches, les malformations cardiaques, les pathologies psychiatriques, les troubles des apprentissages, les déficits d'attention, la mort subite du nourrisson, l'épilepsie et l'impulsivité. Cependant, seulement 38 % des répondants reconnaissent



(1) – SAF France est une association spécialisée dans la recherche, le diagnostic, la prise en charge et la prévention du syndrome d'alcoolisation fœtale et des troubles causés par l'alcoolisation fœtale. SAF France œuvre pour la reconnaissance, la prévention et l'accompagnement des personnes porteuses de troubles causés par l'alcoolisation fœtale. Son intervention auprès de nombreuses instances a permis de sensibiliser les politiques et sociétés savantes représentatives. Son expertise a notamment permis l'élaboration des recommandations de l'Académie nationale de médecine ; la création et la mise en application légale du pictogramme apposé en France sur toutes les bouteilles d'alcool ; l'élaboration et la diffusion du guide *Alcool grossesse, parlons-en*.

(2) – Pour les remercier de leur participation, les panélistes ont touché des incentives ou ont fait un don à l'association proposée de leur choix : cette pratique n'est pas pour rassurer sur la fiabilité du dispositif d'enquête. En marketing, il s'agit d'une technique utilisée pour motiver soit le personnel d'une entreprise, soit sa clientèle, par des moyens comme des cadeaux, des jeux, des séminaires ou des voyages, etc.

que ces troubles peuvent être détectés tout au long de la vie, contre 35 % en 2020. Autrement dit, ces données soulignent le besoin de renforcer l'information sur la prévalence du SAF et des troubles associés, ainsi que sur leurs conséquences pour l'enfant.

Parmi les principales raisons évoquées pouvant expliquer la consommation d'alcool des femmes pendant leur grossesse, 57 % des parents interrogés estiment que cette pratique est liée à une addiction à l'alcool, 50 % considèrent qu'elle résulte d'une méconnaissance des conséquences de l'alcool sur l'enfant à naître, et 48 % pensent que c'est parce que les femmes ne savent pas qu'elles sont enceintes. D'autres raisons sont mentionnées, telles que le désir de se faire plaisir (28 %) ou la pression sociale (15 %).

Seuls 72 % des parents estiment être suffisamment informés sur les risques liés à la consommation d'alcool pendant la grossesse, tandis qu'environ 5 % se déclarent pas du tout informés. Dans l'hexagone, les professionnels de santé restent la principale source d'information. Selon

75 % des répondants, le milieu scolaire semble être le cadre le plus adapté pour sensibiliser aux conséquences de l'alcoolisation fœtale.

La consommation d'alcool pendant la grossesse demeure préoccupante. En 2023, 27 % des femmes ont consommé de l'alcool pendant leur dernière grossesse, lorsque celle-ci était connue. Parmi elles, 4 % ont consommé de l'alcool au moins une fois par semaine ; 5 % environ une fois par mois ; 9 % moins d'une fois par mois ; 9 % une seule fois. Lorsque la grossesse a été associée à une consommation d'alcool, celle-ci a persisté jusqu'au troisième trimestre dans 17 % des cas en France hexagonale. En outre, 15 % des répondants rapportent une consommation de 10 à 20 verres pendant leur dernière grossesse.

Parmi les femmes ayant consommé des boissons alternatives non alcoolisées, telles que les bières, les vins, les pétillants ou les spiritueux sans alcool, les raisons avancées sont principalement le souhait d'accompagner les autres (69 %), de découvrir ces boissons (37 %), d'aider à éviter l'alcool (10 %) et d'éviter la stigmatisation (8 %).

2022 : tous ne connaissent pas les conséquences...

En 2022, SAF France a commandé un sondage à Opinion-Way pour lequel l'institut a mobilisé un échantillon représentatif de 1 001 personnes en France hexagonale, âgées de 18 ans ou plus. Il s'est agi d'un questionnaire auto-administré en ligne, réalisé du 8 au 26 juillet. L'objectif était de mesurer l'impact des dispositifs mis en place dans le cadre de la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique :



Depuis 2007, toutes les bouteilles de boissons alcoolisées doivent porter un message sanitaire, préconisant l'absence de consommation d'alcool pendant la grossesse.



- Pictogramme sur les bouteilles d'alcool pour alerter sur les risques de la consommation d'alcool pendant la grossesse.
- Campagnes d'information grand public sur la prévention du syndrome d'alcoolisation fœtale.
- Information, au collège et au lycée, sur les risques de la consommation d'alcool pendant la grossesse.

Le principal enseignement du sondage, c'est... qu'il reste beaucoup à faire en termes de prévention. Sur le millier de personnes ayant répondu, 63 % considèrent qu'au moins une femme sur dix consomme des boissons alcoolisées pendant leur grossesse. Mais on est ici sur des représentations, et pas forcément sur des faits. Cependant, sur 195 femmes ayant un ou des enfants, 26 % reconnaissent avoir elles-mêmes consommé des boissons alcoolisées pendant leur(s) grossesse(s) passée(s). Pour 6 %, c'est même « régulièrement », ou bien « de temps en temps ».

Le questionnaire a permis de recueillir les trois principales raisons pouvant expliquer que les femmes consomment

des boissons alcoolisées pendant leur grossesse. Pour 65 % des répondants, une des trois explications possibles est que les femmes ne connaissent pas réellement les conséquences de l'alcool sur l'enfant à naître (pour 27 %, c'est la raison mentionnée venant en premier). Viennent ensuite le fait d'avoir une addiction à l'alcool (43 %), puis le fait de vouloir se faire plaisir (42 %).

Parmi l'échantillon, 53 femmes reconnaissent avoir consommé de l'alcool pendant leur grossesse : pour l'expliquer, 59 % d'entre elles mentionnent la méconnaissance des conséquences de l'alcool, devant le fait de vouloir se faire plaisir (46 %), puis le fait de ne pas savoir qu'elles étaient enceintes (35 %). Ces informations sont à prendre avec beaucoup de précaution du fait du faible effectif et

sans doute aussi parce qu'il apparaît probable que les femmes concernées privilégient une explication « excusable ».

Par ailleurs, sur l'ensemble des 1 001 répondants, 54 % assurent n'avoir jamais reçu d'information sur la toxicité fœtale de l'alcool pendant la grossesse. Par contre, 17 % déclarent avoir reçu une information par leur entourage ; 16 % par le gynécologue ; 14 % par leur médecin généraliste.

En France hexagonale, 72 % des répondants disent connaître le pictogramme sur les bouteilles d'alcool, mais seulement 58 % disent connaître les campagnes d'information destinées au grand public.

2021 : moins d'un quart des médecins généralistes connaissent précisément les troubles causés par l'alcoolisation fœtale

Du 6 juillet au 3 août 2021, OpinionWay a réalisé un sondage pour SAF France portant sur les « connaissances et comportements des médecins généralistes » relatifs au syndrome d'alcoolisation fœtale. Il s'est agi d'un sondage par questionnaire en ligne, auprès d'un échantillon de 302 médecins généralistes représentatif uniquement selon l'âge et la région de pratique. Bien évidemment, la faible taille de l'échantillon implique de prendre les résultats avec précaution.

Seulement 24 % des médecins généralistes affirment connaître précisément le syndrome d'alcoolisation fœtale et l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale. La grande majorité (71 %) disent les connaître, « mais pas précisément ». Les 302 médecins généralistes ayant répondu ne savent pas tous le nombre d'enfants touchés tous les ans en France par les troubles liés à l'alcoolisation fœtale (seuls 6 % répondent juste). En outre, tous ne savent pas le nombre de pathologies favorisées, tout au long d'une vie, par l'alcoolisation fœtale (seuls 10 % répondent juste). Dès lors, OpinionWay conclut, peut-être un peu rapidement, à « une méconnaissance forte » des médecins

concernant les troubles en termes d'incidence et de pathologies.

Par ailleurs, seuls 64 % des médecins généralistes pensent qu'une alcoolisation occasionnelle de boisson alcoolisée pendant la grossesse peut être à l'origine de troubles causés par l'alcoolisation fœtale (23 % ne le pensent pas et 13 % ne savent pas). Pourtant, 53 % des médecins généralistes interrogés déclarent avoir déjà rencontré des patients souffrant du syndrome d'alcoolisation fœtale ou de troubles causés par l'alcoolisation fœtale.

Lors des suivis de grossesse, 33 % des médecins généralistes ne parlent pas systématiquement, à chaque patiente, des risques liés à la consommation d'alcool. Ces 101 médecins déclarent ne pas aborder la question de façon systématique parce qu'ils n'y pensent pas (41 %), parce qu'ils ne souhaitent pas culpabiliser leur patiente (31 %), parce qu'ils ne souhaitent pas l'inquiéter ou la stresser (21 %), ou encore parce qu'ils ont l'impression qu'ils ne seraient pas écoutés à ce sujet (20 %). La méconnaissance des risques, on s'en doute, ne figurait pas dans les items proposés...

Finalement, seuls 4 % des médecins généralistes se déclarent « très bien informés » sur le syndrome d'alcoolisation fœtale et les troubles causés par l'alcoolisation fœtale ; 30 % pensent être « plutôt bien informés ». Pour OpinionWay, cela « montre l'urgence d'apporter un plan d'actions médiatiques sur le sujet ».

Pour les aider à communiquer avec leurs patient(e)s, les médecins généralistes souhaitent recevoir des brochures à remettre aux personnes à risque (62 %), accéder à des formations spécifiques (53 %), ou encore disposer de données d'études cliniques et scientifiques (42 %).



2020 : seul un Français sur cinq sait précisément ce qu'est le syndrome d'alcoolisation fœtale

Du 22 au 24 juillet 2020, OpinionWay a réalisé un sondage en ligne, pour SAF France, auprès d'un échantillon de 1 025 personnes représentatif de la population de France hexagonale âgée de 18 ans ou plus. Pour les remercier de leur participation, les panélistes ont touché des incentives (cf. note de bas de page n° 2, [page 5](#)). Ce sondage porte sur les connaissances des Français relatives au syndrome d'alcoolisation fœtale.

En introduction à la première partie du rapport consacrée à la méthodologie, OpinionWay a retenu une illustration quelque peu inopportune : la photo d'un couple avec une femme enceinte ; le couple, radieux, trinque à son bonheur avec ce qui ressemble manifestement à une boisson alcoolisée – sans aucun message de prévention, sans absolument aucun commentaire...

Selon les résultats de ce sondage qui, malgré tout, n'est pas sans intérêt, 49 % des Français déclarent avoir déjà entendu parler du syndrome d'alcoolisation fœtale (56 % des femmes) ; en outre, 21 % des Français en ont déjà entendu parler et même savent précisément ce dont il s'agit – du moins c'est ce qu'ils déclarent (le taux est de 26 % pour les femmes et de 16 % pour les hommes). Le taux est de 19 % dans les Pays de la Loire (contre, rappelés-le, 21 % en France hexagonale).

Par ailleurs, 42 % des Français déclarent avoir déjà entendu parler de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (48 % des femmes) ; 11 % précisent en avoir déjà entendu parler et savoir précisément ce dont il s'agit. Le taux est ici de seulement 9 % dans les Pays de la Loire.

Pour plus de la moitié des Français, sont plus particulièrement liés à la consommation d'alcool pendant la grossesse,



d'une part les fausses couches (61 %), d'autre part les pathologies psychiatriques (58 %) et aussi les troubles des apprentissages (51 %).

Les deux tiers des Français (66 %) pensent qu'il y a un risque de favoriser des troubles causés par l'alcoolisation fœtale dès le premier verre pendant la grossesse. En d'autres termes, 31 % ne le pensent pas et 3 % répondent ne pas le savoir.

Si 53 % des Français déclarent être suffisamment informés sur les risques liés à la consommation d'alcool pendant la grossesse, à l'inverse 45 % pensent qu'ils ne sont pas suffisamment informés (43 % dans les Pays de la Loire).

Mais quelles peuvent être les trois principales raisons pour lesquelles des Françaises consomment de l'alcool pendant leur grossesse ? Tout d'abord 62 % des répondants considèrent que les femmes ne connaissent pas réellement les conséquences de l'alcool sur l'enfant à naître ; ensuite, 53 % des Français suggèrent comme explication une addiction à l'alcool ; enfin, 37 % avancent que l'alcool fait partie des habitudes de repas en France...

Retrouver les rapports complets d'OpinionWay sur les sondages



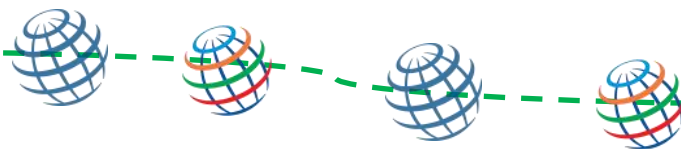
2024 : https://campagne.saffrance.com/wp-content/uploads/2024/09/CP_SAFFrance_journee_internationale-9_09.pdf

2023 : <https://campagne.saffrance.com/wp-content/uploads/2024/10/OpinionWay-pour-SAF-Connaissance-des-parents-denfants-de-moins-de-3-ans-sur-le-Syndrome-dalcoholisation-foetale-Septembre-2023.pdf>

2022 : <https://saffrance.com/wp-content/uploads/2022/09/BJ24161-Impact-loi-SAF-Rapport-01092022-CP71.pdf>

2021 : <https://www.opinion-way.com/wp-content/uploads/2025/01/OpinionWay-pour-le-SAF-Connaissances-et-comportements-des-medecins-generalistes-en-matiere-de-SAF.pdf>

2020 : <https://campagne.saffrance.com/wp-content/uploads/2024/10/OpinionWay-pour-SAF-La-connaissances-des-Francais-sur-le-Syndrome-dAlcoholisation-Foetale-Septembre-2020.pdf>



https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2014-03/troubles_causes_par_lalcoholisation_foetale_reperage-_rapport_delaboration.pdf

Rapport d'élaboration de la Haute Autorité de santé (HAS) sur les « Troubles causés par l'alcoolisation fœtale – repérage » (2013, 46 pages) : données issues de la recherche documentaire et avis des parties prenantes ; en annexes, critères de diagnostic du SAF ; recommandations de la HAS abordant la consommation d'alcool pendant la grossesse ; analyse des recommandations retenues.

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2013-09/troubles_causes_par_lalcoholisation_foetale_reperage_-_fiche_memo.pdf

Fiche mémo de la Haute Autorité de santé sur les « Troubles causés par l'alcoolisation fœtale – repérage » (2013, 2 pages) : messages-clés à l'intention des professionnels de santé, troubles causés par l'alcoolisation fœtale, données épidémiologiques.

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3592986/fr/alcool-un-sujet-de-sante-pour-les-femmes-a-toutes-les-etapes-de-la-vie

« Série de documents courts (un guide point clés, une synthèse et sept fiches-outils thématiques) pour sensibiliser aux spécificités de l'exposition des femmes à l'alcool, au-delà des seules périodes de grossesse et de maternité. Ces ressources s'adressent aux professionnels de premier recours qui occupent une place privilégiée auprès des femmes pour les accompagner dans la compréhension de leurs usages et la diminution de leurs risques, dans le respect de leurs choix, de leurs priorités et de leur intimité » (présentation par la Société française d'alcoologie). La Haute Autorité de santé insiste sur le fait que les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale peuvent aussi résulter des usages des hommes (via la toxicité de l'alcool transmise par les spermatozoïdes).

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3161334/fr/troubles-du-neurodeveloppement-reperage-et-orientation-des-enfants-a-risque

Recommandation de bonne pratique de la Haute Autorité de santé : *Troubles du neurodéveloppement – Repérage et orientation des enfants à risque* (2020). Les objectifs de cette recommandation sont d'harmoniser les pratiques de repérage et d'orientation des enfants ayant un trouble du neurodéveloppement (TND) dans une population à risque entre 0 et 7 ans (7 ans 11 mois) au sein des réseaux de suivi pédiatrique formalisés et par les professionnels de soins primaires en lien avec eux ; d'optimiser le parcours de l'enfant et de sa famille, depuis l'identification des signes d'alerte d'un TND jusqu'à l'orientation vers une intervention précoce et/ou une équipe de diagnostic et de prise en charge de 2^e ligne.

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/Alcool_et_grossesse_parlons-en2.pdf

Dossier du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé : Alcool et grossesse, parlons-en – Guide à l'usage des professionnels (2011, 46 pages). Ce document s'efforce d'apporter aux professionnels des réponses aux deux questions les plus difficiles : comment aborder la consommation d'alcool et comment, dans les situations les plus complexes, inscrire son action dans une continuité et une cohérence des prises en charge de la mère et de l'enfant ? En annexe, critères pour le diagnostic, outils, questionnaires et auto-questionnaires, recommandations, structures et ressources, bibliographie, etc.

<https://www.santepubliquefrance.fr/la-sante-a-tout-age/la-sante-a-tout-age/les-1000-premiers-jours>

Dossier « Les 1 000 premiers jours » : « La période de la conception aux deux premières années de la vie après la naissance sont déterminantes pour le développement de l'enfant et la santé de l'adulte qu'il deviendra. » Onglet « Alcool » : toutes les informations nécessaires sur l'alcool, les données, ainsi que sur les actions menées par Santé publique France pour surveiller et réduire les risques liés à la consommation d'alcool. Lien vers « Alcool info service ».

<https://www.asso-gega.org/>

Le Groupe d'étude Grossesse et Addictions (GEGA), créé en 1998, est un groupe pluriprofessionnel de réflexion, de partage d'expérience et de recherche autour de la prise en soins des femmes enceintes consommant des substances psychoactives et de leurs enfants. Voir notamment « Grossesses et addictions » et « Auto-questionnaire ».

<https://srae-addicto-pdl.fr/>

La Structure régionale d'appui et d'expertise (SRAE) en Addictologie des Pays de la Loire contribue à l'amélioration de la fluidité des parcours de prévention, de soins et d'accompagnement des patients et usagers par le soutien des acteurs de l'addictologie et de leurs partenaires. Elle n'est pas un réseau de prise en charge des patients. Elle diffuse trois dossiers sur les risques associés à la consommation d'alcool chez les femmes et en périnatalité. Ils ont été rédigés par la commission « Addictions » du Réseau Sécurité Naissance.

- ✓ https://www.reseau-naissance.fr/medias/2023/11/RSN-REF_001-Referentiel-Alcool-et-Grossesse.pdf
- ✓ https://www.reseau-naissance.fr/medias/2023/11/RSN-PRO_003-Reperage-des-consommations-dalcool-pendant-la-grossesse-accompagnement-de-la-femme-enceinte-et-du-nouveau-ne.pdf
- ✓ https://www.reseau-naissance.fr/medias/2024/01/RSN-PRO_004-PEC-alcoolisation-aigue-pendant-la-grossesse-Situation-de-dependance.pdf

https://www.favron.org/centre-ressources-des-troubles-du-spectre-de-lalcoholisation-foetale-tsaf/	<p>Les acteurs de l'île de La Réunion ont joué un rôle précurseur sur les actions de diagnostic et d'accompagnement des enfants présentant un TSAF. Un Centre Ressources a été créé en 2016 ; il est dédié spécifiquement aux TSAF. Il résulte d'un partenariat entre la Fondation Père Favron et le CHU de La Réunion. Il tient désormais un rôle central et « référent » pour « diffuser les connaissances et produire des référentiels de repérage, diagnostic et prise en soin des mamans et des enfants, impulser la recherche, développer la coopération régionale, nationale et internationale ».</p>
https://www.crag-na.com/	<p>« Coordination Ressources Addictions & Grossesse » (CRAG) : lancé en 2016, ce projet régional est porté par la Coreadd Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le RPNA (Réseau Périnatal Nouvelle-Aquitaine). Les missions de la CRAG sont centrées « sur la prévention, la formation et la coordination autour des addictions et la grossesse pour faciliter le repérage et la prise en charge en soins premiers. Ce projet vise notamment à prévenir l'alcoolisation fœtale et améliorer la prise en charge de ses conséquences ». Avec les onglets « TSAF » et « Nos ressources », accès à des outils de prévention, des tutoriels et webinaires, des témoignages (vidéos), des comptes rendus de conférences, des références à l'étranger de recommandations de bonnes pratiques... Accès également au site « TSAF et Justice » (cf. ci-après).</p>
https://campagne.saffrance.com/	<p>Les initiatives de l'association SAF France, dont le siège social est à La Réunion, embrassent un large spectre d'actions, allant de la sensibilisation du grand public, avec un focus particulier sur les jeunes, à un soutien spécialisé pour les familles concernées. L'association accorde une importance à la formation des professionnels de santé et des intervenants sociaux, « les équipant pour identifier, comprendre et agir efficacement face à cette problématique ». Elle déclare œuvrer « pour une société bien informée et vigilante, où chaque grossesse peut se développer dans un cadre sain et sécurisé ».</p>
https://vivreaveclesaf.fr/	<p>« Vivre avec le SAF » est l'association française de familles adoptives, biologiques ou d'accueil concernées par les troubles causés par l'alcoolisation fœtale (TSAF) ou le syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF). Informations et ressources. Avec l'onglet « Nos Actions », voir « Création de ressources » pour accéder à divers documents : https://vivreaveclesaf.fr/nos-actions/ : <i>Guide pour les parents et les aidants</i> (160 pages), avec notamment les « bonnes pratiques » à la maison, à l'école, en société ; dépliant d'information pour les familles ; <i>Recommandations pour les personnels de police et de justice</i> (plaquette) ; <i>Dépliant d'information pour les employeurs</i> ; affiches de prévention ; livres et albums BD sur la thématique (présentation)...</p>
https://www.actiontsaf.com/	<p>Collectif de personnes concernées par l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale ; il se mobilise pour faire connaître et défendre les droits des personnes concernées auprès des pouvoirs publics. Coordinatrice : Sara Pallardy (Sablé-sur-Sarthe). Histoire d'alcoolisation fœtale (diaporama sur les TSAF), autres ressources documentaires, histoires de vie.</p>
https://addictions-france.org/datafolder/uploads/2022/03/Decryptages-N-26-Alcool-et-grossesse-2022.pdf	<p>N° 26 de <i>Décryptages</i>, bulletin de l'association Addictions France : « Alcool et grossesse – boire un peu ou pas du tout ? » (juin 2017, 12 pages). Sommaire : 1/ Les troubles causés par l'alcoolisation fœtale ; 2/ Est-ce un problème français ? ; 3/ Pourquoi l'alcool est-il en cause ? ; 4/ Un risque aléatoire, mais réel ; 5/ Ne pas boire du tout ? ; 6/ Des femmes face à un univers alcoolisé ; 7/ Neuf mois et une vie entière ; 8/ Une information systématique par le logo ; 9/ Une prévention qui ne peut être ambiguë.</p>
https://tsaf-justice.com/	<p>Ce site, créé par « Vivre avec le SAF » et la Coordination régionale addictions (Coreadd) Nouvelle-Aquitaine, contient des ressources pour s'informer sur le comportement des personnes présentant des troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF), qu'elles soient victimes, auteurs ou témoins d'infraction. « L'objectif est de leur assurer un traitement juste et équitable tout au long du parcours judiciaire, quel que soit leur âge. »</p>
https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/troubles-spectre-alcoolisation-foetale.html	<p>Site officiel du gouvernement du Canada – Agence de la santé publique : définition, causes, signes et symptômes, problèmes de santé co-existants, prévention, documentation pour les professionnels de santé... Initiatives et réponses apportées au Canada.</p>
https://www.safera.net/	<p>SafEra SOS TSAF (site québécois) pour « sensibiliser, soutenir, informer et former toute personne touchée de près ou de loin par l'exposition prénatale à l'alcool et le trouble de spectre de l'alcoolisation fœtale ».</p>